



Double initiative biodiversité et paysage

Conférence de presse du 26 mars 2019

Les organisations environnementales passent à l'offensive en faveur de la biodiversité et du paysage

Mardi 26 mars 2019, de 10 h à 11 h

Berner GenerationenHaus dans le Burgerspital, Bahnhofplatz 2, Berne

Avec les interventions de :

- **Sarah Pearson Perret**, secrétaire romande Pro Natura
- **Urs Leugger-Eggimann**, secrétaire central Pro Natura
- **Werner Müller**, directeur BirdLife Suisse
- **Roman Hapka**, directeur suppléant Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)
- **Adrian Schmid**, directeur Patrimoine Suisse

Contenu du dossier de presse:

- Communiqué (joint séparément)
- Feuille de signature (joint séparément), version électronique sur www.biodiversite-paysage.ch
- Interventions
- Textes des initiatives
- Arguments
- Informations sur les soutiens

Association « Pour la nature, le paysage et le patrimoine bâti » c/o Pro Natura, case postale, 4018 Bâle
info@biodiversite-paysage.ch



Sarah Pearson Perret

Secrétaire romande Pro Natura

(l'intervention orale fait foi)

Il est temps d'agir en faveur de la biodiversité et du paysage

Chères représentantes, chers représentants des médias,

Au nom de l'association « Pour la nature, le paysage et le patrimoine bâti » et des comités d'initiatives, j'ai le plaisir de vous accueillir à cette conférence de presse sur les deux initiatives lancées par les quatre organisations environnementales Pro Natura, BirdLife Suisse, Patrimoine suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Il ne s'agit pas que de grenouilles et petites fleurs

Les paysages, la proximité de la nature, les empreintes de notre histoire et de notre démocratie, lisibles dans le patrimoine bâti qui nous entoure, sont au centre des éléments qui défissent notre pays et notre attachement à la Suisse en tant qu'habitantes et habitants de ce pays.

Ce bien commun qui forme un tout constitue largement plus qu'une coulisse pour nos activités. Il est à la base de la qualité de vie, du bien-être et de la prospérité de nos concitoyennes et concitoyens.

Ce bien si précieux est pourtant en péril. La biodiversité en Suisse s'éteint dans l'indifférence totale, la qualité de nos paysages s'appauvrit et nos sites et monuments historiques sont négligés et disparaissent.

Jusqu'à récemment, les organisations que nous représentons ont fait confiance à nos institutions. Nous avons cru que celles-ci avaient compris les enjeux pour le futur de notre pays et qu'elles cherchaient des compromis efficaces et viables.

Une confiance rompue

Cette confiance a pourtant été rompue. La Stratégie biodiversité Suisse, approuvée par le Conseil fédéral en 2012, avait clairement défini les objectifs à atteindre d'ici 2020 pour assurer la sauvegarde de la biodiversité en Suisse. Grâce à un processus participatif à grande échelle auquel la société civile avait été conviée, les mesures à mettre en œuvre avaient été identifiées. Le Plan d'action publié en septembre 2017, qui devait concrétiser la mise en œuvre, est pourtant bien en-deçà des attentes de la société civile.

Nos parlementaires, au lieu de renforcer les bases légales pour répondre aux énormes défis qui nous entourent, ont fait ces dernières années d'innombrables tentatives pour affaiblir les lois qui règlementent la protection de la biodiversité, des paysages et du patrimoine bâti.

Dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire, le Parlement fédéral a amendé les règles qui régissent la construction hors de la zone à bâtir d'exceptions toujours plus nombreuses. C'est ainsi que disparaissent des surfaces nécessaires à la survie des espèces menacées.

Laisser le dernier mot à nos concitoyennes et concitoyens

Pour les quatre organisations environnementales Pro Natura, BirdLife Suisse, Patrimoine suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, il est temps de serrer les rangs et de réagir à cette évolution inquiétante en lançant deux initiatives :

- L'Initiative biodiversité – Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage
- L'Initiative paysage – Contre le bétonnage de notre paysage

Il est nécessaire et urgent que la Suisse mène un débat sur la place qu'elle veut laisser aux empreintes de son histoire, à sa nature et à ses paysages. Il est temps que les enjeux primordiaux de la société d'aujourd'hui et de demain soient mis sur la table et traités avec sérieux.

Sarah Pearson Perret, Secrétaire romande Pro Natura, membre des deux comités d'initiative
Tél. 079 688 72 24, sarah.pearsonperret@pronatura.ch

Urs Leugger-Eggimann

Secrétaire central Pro Natura

(l'intervention orale fait foi)

Agir plutôt que réagir - avec une double initiative pour la nature et le paysage

L'actualité de ces derniers temps n'a pas vraiment permis de nourrir de nouveaux espoirs pour l'avenir de la nature et du paysage. En été 2017, une étude très remarquable réalisée en Allemagne a montré que la masse des insectes volants y a diminué de 75% entre 1983 et 2015. C'est trois fois moins de coléoptères, d'abeilles et de papillons notamment, et pas dans des lieux d'habitation ou des zones industrielles, mais dans une réserve naturelle. Cette information alarmante a fait brièvement la une des journaux. En Suisse, la situation n'est pas meilleure.

La législation sur la protection devient la législation sur la déprédation

Face à cette situation, le contraste offert par le manque de volonté des décideurs à enfin reconnaître les signes du temps et à agir de façon responsable ne pourrait être plus saisissant. Les interventions politiques, qui visent à affaiblir les acquis législatifs en matière de protection de la nature et du paysage, deviennent même de plus en plus effrontées. A l'instar des sempiternelles interventions pour le tir d'espèces protégées comme le castor et le loup, qui débouchent en ce moment sur une proposition de révision de la loi sur la chasse qui transforme une loi équilibrée entre les intérêts de la chasse et de la protection en une pure loi d'abattage.

Les interventions parlementaires destinées à faciliter la construction dans les zones non constructibles sont également préoccupantes. Le principe de séparation entre les zones constructible et non constructible est miné à un rythme tel que les pelles mécaniques ont de la peine à suivre. Résultat: les constructions prolifèrent dans la zone non constructible. Des paysages magnifiques, des objets protégés d'importance nationale et le patrimoine bâti subissent une pression croissante, sonnant le glas de la Suisse des cartes postales.

Le bilan environnemental du Parlement fédéral est misérable

À l'issue des élections parlementaires de 2014, deux partis peu sensibles à la cause environnementale ont obtenu une courte majorité (101 sièges) au Conseil national. Depuis, l'opposition à l'égard des interventions visant à mieux protéger la nature et le paysage s'est nettement durcie sous la coupole fédérale.

Le dernier écorating le confirme: le PLR ne s'est prononcé que dans 24,9% des cas en faveur de l'environnement, alors que cette proportion est de seulement 4,6% pour l'UDC. Résultat logique: la majorité au Conseil national est sourde aux problèmes environnementaux.

Au printemps 2015, six mois après les élections, un groupe d'experts a établi dans un rapport que la biodiversité est sans conteste très mal en point en Suisse. Peine perdue: ce cri d'alarme a été largement ignoré.

Passer à l'offensive en utilisant la démocratie directe

Il est grand temps d'envoyer un signal fort pour attirer l'attention du public sur la protection de la nature et du paysage et placer celle-ci au centre de l'agenda politique. Agissons offensivement en faveur de la nature et du paysage au lieu de réagir aux menaces et aux atteintes qu'ils subissent. Utilisons la démocratie directe pour préserver les bases de la vie et, avec elles, notre qualité de vie.

Les principales organisations de protection de la nature et de l'environnement - Pro Natura, Birdlife Suisse, Patrimoine Suisse et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire FP - se sont réunies au sein de l'association de soutien «Pour la nature, le paysage et le patrimoine bâti», pour lancer deux initiatives populaires. Ces initiatives portent sur deux domaines où des mesures sont à prendre de toute urgence : la sauvegarde de la biodiversité et la protection du paysage. Ces deux points doivent être mieux ancrés dans la Constitution fédérale - pour l'avenir de notre nature et contre le bétonnage de nos paysages.

Mais il n'y a pas que le monde politique à être appelé à se remettre en question: les deux initiatives offrent aussi la possibilité d'informer et de sensibiliser la population sur l'importance d'une nature et de paysages intacts, en lançant un signal politique fort pour la conservation et la promotion de notre nature et de nos paysages.

Urs Leugger-Eggimann, secrétaire central Pro Natura et président de l'association de soutien
Tel. 079 509 35 49, urs.leugger@pronatura.ch

Werner Müller

Directeur BirdLife Suisse

(l'intervention orale fait foi)

L'érosion dramatique de la biodiversité: but et raison d'être de l'Initiative biodiversité

Durant des décennies, l'administration et le monde politique ont affirmé que la Suisse était le bon élève de l'Europe en matière de protection de la nature. L'image qu'en donnait la science était toute autre. La population et les médias ont bien dû se rendre à l'évidence que ce tableau idyllique n'existait plus: dans son rapport sur l'environnement de 2017, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a montré que dans bien des domaines, la Suisse clopîne loin derrière les autres pays en matière de politique de la biodiversité.

En Suisse, quatre espèces de reptiles sur cinq, près de deux tiers des batraciens, plus d'un tiers des mammifères et des oiseaux et un quart des poissons sont vulnérables ou en danger d'extinction. C'est nettement plus que dans les pays voisins. En ce qui concerne les réserves naturelles, l'OCDE a aussi des reproches à formuler: elles sont trop petites et mal connectées entre elles. La Suisse sera le seul pays d'Europe à ne pas pouvoir atteindre l'objectif d'Aichi qui a convenu de mettre 17 % du territoire sous protection d'ici 2020. La Suisse n'a mis que 5,6 % de ses forêts en réserve – l'un des chiffres les plus bas du continent. Le rapport pointe également du doigt la fragmentation infligée aux paysages et aux biotopes par la construction d'infrastructures touristiques et routières.

La science réclame des mesures concrètes effectives

Ce dramatique constat de l'OCDE ne fait que confirmer ce que les 43 scientifiques suisses avaient publié dans le domaine de la biodiversité en 2014 déjà. Ils concluaient leur état des lieux comme suit: «La nécessité d'agir est patente, les mesures efficaces sont connues. A présent c'est au monde politique et à la société de prendre les bonnes décisions pour assurer le bien-être des générations futures».

Depuis, cinq ans ont passé, et bien peu de chose ont changé. Certes, le Conseil fédéral a approuvé un plan d'action biodiversité. Mais aussi bien les ONG que le monde scientifique ont montré que celui-ci comportait de graves lacunes. Quant à la mise en œuvre rapide de ces mesures importantes mais insuffisantes... elle fait défaut. Pendant ce temps, la biodiversité s'effondre et ses prestations écosystémiques s'affaiblissent d'année en année.

Assurer et renforcer la biodiversité

L'Initiative biodiversité réclame de la Confédération et des cantons qu'ils assurent et renforcent enfin la biodiversité en Suisse. La conservation de ce qui reste aujourd'hui est une première étape, mais même pour cela, nous avons du pain sur la planche. Ces dernières décennies, la nature s'est terriblement appauvrie. Il faut donc agir pour renforcer la biodiversité là où les déficits sont particulièrement importants.

Concrètement: l'Initiative biodiversité veut que les surfaces, les moyens financiers et les instruments nécessaires soient mis à disposition pour assurer la biodiversité à long terme en Suisse. Les fonds consacrés actuellement à la biodiversité sont nettement insuffisants. Nous demandons que la Confédération et les cantons mettent à disposition les fonds nécessaires. Le Conseil fédéral a décidé la mise sur pied de l'infrastructure écologique en 2012 déjà. Pour que ce réseau vital de zones protégées et d'aires de mise en réseau soit enfin mis en place, il faut les instruments adéquats.

L'objectif de l'initiative biodiversité est que des progrès soient enfin réalisés pour garantir et renforcer la protection de la biodiversité. Mais elle laisse à la Confédération et aux cantons la possibilité d'appliquer des mesures adaptées.

Werner Müller, directeur BirdLife Suisse

Tél. 079 448 80 36, werner.mueller@birdlife.ch

Roman Hapka

Directeur suppléant Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

(l'intervention orale fait foi)

Pour la protection de nos paysages et de la biodiversité : Halte à la prolifération des constructions hors des zones à bâtir

Un véritable boom de la construction a lieu depuis des années en territoire non constructible. Entre 1985 et 2009, les surfaces construites ont augmenté de plus de 186 km² dans les zones non constructibles. C'est plus que la superficie des villes de Bâle, Berne, Genève et Zurich réunies. Durant cette période, les surfaces occupées par des bâtiments et des voies de transport hors des zones à bâtir ont augmenté dans les mêmes proportions qu'à l'intérieur de celles-ci (bâtiments +32%, transport +15%).

Cette prolifération des constructions est due entre autres à l'assouplissement continu des dispositions sur les constructions hors de la zone à bâtir dans la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Les difficultés pour agrandir les zones à bâtir (suite à la première étape de la révision de la LAT entrée en vigueur en 2014) et la Loi sur les résidences secondaires augmentent les incitations pour construire en zone non constructible. De nombreuses interventions visant de nouveaux assouplissements en matière de construction en territoire non constructible ont été déposées ou transmises au Parlement fédéral. Il est de ce fait à craindre qu'au plus tard lors du débat sur la 2^e étape de la révision de la LAT (LAT2), la majorité du Parlement décide d'autres assouplissements dans ce domaine.

116'000 ha, soit 37%, de l'ensemble des surfaces construites en Suisse se trouvent à l'extérieur des zones à bâtir. La surface totale couverte par des bâtiments hors des zones à bâtir correspond à environ 50'000 terrains de football (36'000 ha).

590'000 bâtiments en Suisse (dont 190.000 habitations et 400.000 bâtiments d'exploitation) se trouvent en dehors de la zone à bâtir, ce qui représente 20% de l'ensemble des bâtiments.

Le parlement dénature la loi sur l'aménagement du territoire

Depuis vingt ans, le Parlement fédéral a enrichi les règles de la loi sur l'aménagement du territoire concernant la construction hors de la zone à bâtir avec des exceptions toujours plus nombreuses et déclaré de plus en plus de types de bâtiments et installations comme conformes à l'affectation de la zone en dehors de la zone à bâtir. Ces exceptions émanent souvent de cas particuliers régionaux ou

de projets qui ne pouvaient pas être autorisés et dont les promoteurs avaient des connexions au Parlement fédéral. Mais elles s'appliquent ensuite dans l'ensemble du pays, et les projets au bénéfice d'une dérogation se multiplient de manière non maîtrisée et souvent inesthétique, comme des marques de variole dans nos paysages.

Mettre un terme à la destruction des paysages

Notre objectif avec l'Initiative populaire fédérale «Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative pour le paysage)» est de limiter la construction hors zone à bâtir au lieu de l'étendre davantage. En particulier, l'initiative exige que le nombre de bâtiments et la surface qu'ils occupent n'augmentent pas dans les parties non constructibles du territoire. Cela signifie que les nouvelles constructions doivent toujours être compensées par la démolition d'un autre bâtiment évidemment sans valeur patrimoniale. Cela ne pose pas de problème, car d'innombrables bâtiments situés hors des zones à bâtir sont déjà inoccupés ou sous-utilisés. En outre, l'initiative exige que le principe selon lequel «l'habitat reste l'habitat», «l'économique reste l'économique» soit appliqué à la question des changements d'affectation. Il ne devrait y avoir d'exceptions que si elles servent à la conservation de constructions dignes de protection et de leurs abords. Cela mettra un terme à la création insidieuse, à partir de quelque 400'000 bâtiments d'exploitation existants, d'habitations non conformes à la zone et gênantes pour l'agriculture.

De nombreuses régions de Suisse ont perdu leur aspect caractéristique en raison d'une activité de construction effrénée et dépourvue de qualité en dehors des zones à bâtir. Il est urgent de mettre de l'ordre, de poser des limites et de mieux protéger le territoire non constructible. Par conséquent, le temps est venu de lancer cette initiative populaire en tant que correctif nécessaire à la Confédération et au Parlement. Pour la protection du paysage, la construction hors des zones à bâtir est le véritable point névralgique de la problématique actuelle du paysage.

Roman Hapka, directeur suppléant de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP)

Tél. 079 601 76 64, r.hapka@sl-fp.ch

Adrian Schmid

Directeur Patrimoine Suisse

(l'intervention orale fait foi)

Pour la sauvegarde de notre patrimoine bâti

Qu'est-ce qui cloche à la Berne fédérale? Pourquoi cette avalanche de plans de démantèlement de la part du Conseil national et du Conseil des États contre notre patrimoine bâti et nos paysages culturels – que ce soit à l'intérieur ou en-dehors de la zone à bâtir?

Nous allons devoir lutter âprement pour la protection des paysages culturels et la conservation du patrimoine bâti lors de la seconde étape de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2), en cours actuellement. Ces derniers temps, diverses interventions parlementaires remettant en question l'inventaire national des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS) (Conseillers nat. Rutz et Egloff ZH) ont été déposées. Ces interventions réclament déjà une révision de la Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), alors que la dernière attaque vient tout juste d'être écartée (Conseiller aux États Eder ZG).

Qui donc se rappelle qu'en 1966, la LPN a été adoptée à l'unanimité (!) par les deux chambres? A l'époque, le message du Conseil fédéral était on ne peut plus clair, cette clarté fait cruellement défaut aujourd'hui.

Dans la Loi sur l'aménagement du territoire, le Parlement fédéral n'a cessé d'affaiblir la zone agricole: pour l'agriculture industrielle, la vente à la ferme, la détention de petits animaux, le sport équestre, les installations de biogaz, les villas de vacances au lieu de maisons de petits paysans... Beaucoup de lobbies ont été à l'œuvre, et le sont encore aujourd'hui. Il suffit de se rappeler les dernières initiatives parlementaires des cantons du Valais et des Grisons, qui désiraient transformer des milliers d'écuries et de granges inutilisées en résidences secondaires. Rien qu'aux Grisons, il s'agit de près de 20'000 bâtiments. La LAT offre déjà bien de l'espace pour des changements d'affectation de ce genre – je me réfère à l'art. 24 de la LAT, mais c'est lié à une mise sous protection: ce n'est donc pas autorisé sans règle, c'est contrôlé. Le canton du Tessin démontre ce que cela donne avec sa législation sur les Rustici – que veut-on de plus?

Une rémunération discutable

Le Conseil fédéral a réagi à la pression politique et cantonale: actuellement, la proposition de révision de la LAT 2 offre aux cantons une disposition leur laissant encore plus de marge de manœuvre; les nouvelles constructions devraient être compensées par la démolition d'anciens bâtiments devenus inutiles. Voilà qui met notre patrimoine bâti encore plus en péril qu'aujourd'hui: de petits bâtiments agricoles de valeur risquent d'être sacrifiés en guise de «compensation» pour de nouvelles constructions imposantes. La proposition du Conseil fédéral ne précise pas la signification

exacte de cette «compensation»; les cantons peuvent donc l'interpréter à leur guise.

Et qui s'en souvient? En 2012, les citoyens ont voté pour l'initiative sur les résidences secondaires, en 2013 pour le durcissement de la Loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine des zones à bâtir. N'était-ce pas un signal clair de leur volonté de mettre un frein au mitage croissant?

Offensive pour l'avenir

L'Initiative populaire «Contre le bétonnage de notre paysage» (art. 75c CF, «Initiative paysage») entend s'attaquer au problème des constructions hors zones à bâtir en posant des limites claires. L'Initiative «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» (art. 78a CF, «Initiative biodiversité») y est directement liée. Ce nouvel article constitutionnel permettra de conserver les paysages, sites construits, sites historiques et monuments culturels et de ménager le patrimoine bâti également en-dehors des zones protégées d'importance nationale.

Cela signifie que les cantons auront enfin une responsabilité directe dans la protection de la nature et du paysage: la Confédération ET les cantons devront veiller à la protection de ce qui fait le caractère unique de nombreux paysages et sites suisses. Cela va de soi pour de nombreux cantons, mais pas pour tous. Le texte de l'initiative est clair: la Confédération ET les cantons doivent désigner des objets de protection sur leur territoire et prévoir une pesée des intérêts globale en cas d'atteintes planifiées.

Comme chacun le sait, l'article actuel sur la protection de la nature et du paysage n'adjudge pas une aussi grande responsabilité aux cantons qu'à la Confédération. Cela donne lieu à d'innombrables controverses et à une jurisprudence qui prête à confusion. On se souvient que la plus ancienne maison en bois de Suisse – et d'Europe – datant de 1176, soit de l'époque de la création de l'ancienne Confédération, a été démolie en 2001. A l'époque, la demande de conservation de la maison Nideröst à Schwyz déposée par Patrimoine Suisse avait échoué devant le Tribunal fédéral, la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage ne s'appliquant que dans le cas d'une tâche fédérale. L'autorisation de démolition du Conseil d'État de Schwyz était donc exécutoire.

Le fédéralisme local, régional et cantonal a sa raison d'être, car c'est une forme de gouvernement proche du citoyen. Mais il a ses limites quand il s'agit de défendre nos joyaux paysagers et notre patrimoine bâti contre des intérêts de construction locaux et particuliers. Car dans une Suisse toujours plus densément peuplée, nos paysages et notre patrimoine bâti sont non seulement précieux, mais aussi essentiels pour notre société et notre identité.

Adrian Schmid, directeur Patrimoine Suisse

Tél. 076 342 39 51, adrian.schmid@heimatschutz.ch

Texte Initiative biodiversité

Initiative populaire fédérale « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit:

Art. 78a Paysage et biodiversité

¹ En complément à l'art. 78, la Confédération et les cantons veillent, dans le cadre de leurs compétences :

- a. à préserver les paysages, la physionomie des localités, les sites historiques et les monuments naturels et culturels dignes de protection ;
- b. à ménager la nature, le paysage et le patrimoine bâti également en dehors des objets protégés ;
- c. à mettre à disposition les surfaces, les ressources et les instruments nécessaires à la sauvegarde et au renforcement de la biodiversité.

² La Confédération, après avoir consulté les cantons, désigne les objets protégés présentant un intérêt national. Les cantons désignent les objets protégés présentant un intérêt cantonal.

³ Toute atteinte substantielle à un objet protégé par la Confédération doit être justifiée par un intérêt national prépondérant ; toute atteinte substantielle à un objet protégé au niveau cantonal doit être justifiée par un intérêt cantonal ou national prépondérant. L'essence de ce qui mérite d'être protégé doit être conservée intacte. La protection des marais et des sites marécageux est réglée par l'art. 78, al. 5.

⁴ La Confédération soutient les mesures prises par les cantons pour sauvegarder et renforcer la biodiversité.

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 78a (Paysage et biodiversité)

La Confédération et les cantons édictent les dispositions d'exécution relatives à l'art. 78a dans un délai de cinq ans à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

1 RS 101

2 Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Texte Initiative paysage

Initiative populaire fédérale « Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 75c Séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire

¹ La Confédération et les cantons garantissent la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire.

² Ils veillent à ce que le nombre de bâtiments et la surface sollicitée par ceux-ci n'augmentent pas dans les parties non constructibles du territoire. En particulier, les principes suivants s'appliquent :

- a. les nouvelles constructions et installations doivent être nécessaires à l'agriculture ou leur implantation imposée par leur destination pour d'autres raisons importantes ;
- b. les bâtiments d'exploitation agricole ne doivent pas être reconvertis en logements ;
- c. les changements d'affectation de constructions à des fins commerciales sans rapport avec l'agriculture ne sont pas admis.

³ Les constructions existantes qui ne sont pas utilisées à des fins agricoles dans les parties non constructibles du territoire ne doivent pas être agrandies de façon substantielle. Elles ne peuvent être remplacées par des constructions nouvelles que si elles ont été détruites par force majeure.

⁴ Des exceptions à l'al. 2, let. b et c, sont admises si elles servent à la conservation de constructions dignes de protection et de leurs abords. Des exceptions à l'al. 3 sont admises si elles conduisent à une amélioration substantielle de la situation globale sur place concernant la nature, le paysage et la culture du bâti.

⁵ La loi fixe la manière dont les cantons rendent compte de l'exécution des dispositions du présent article.

1 **RS 101**

Arguments Initiative biodiversité

La population suisse est fière de la nature et des paysages de son pays: elle consacre une bonne partie de ses loisirs à s'y ressourcer. Chaque année, la beauté de la Suisse attire les touristes en nombre. Une nature intacte et des paysages libres constituent donc une part importante de notre identité culturelle, une source de bien-être, et font partie du capital économique de la Suisse.

En Suisse, la nature va mal: la Suisse présente une grande biodiversité par rapport à sa superficie. Cette richesse s'explique par sa situation géographique au centre de l'Europe ainsi que par la très grande variété des milieux naturels due au climat et à l'altitude. Mais plus d'un tiers de l'ensemble des espèces animales et végétales indigènes est menacé, et nombre d'espèces autrefois répandues deviennent de plus en plus rares. La diversité biologique en Suisse devient de plus en plus monotone.

La Suisse est à la traîne: cela fait longtemps que la Suisse n'est plus un modèle en matière de protection de la nature. Elle est le pays de l'OCDE qui compte le plus grand nombre d'espèces menacées, et elle n'a mis que 6,2 % de son territoire sous protection, ce qui la relègue au dernier rang.

Il faut plus d'argent pour la nature: la Suisse consacre seulement 705 millions de francs par an pour la protection de la nature et du paysage (0,1 % du produit intérieur brut), alors qu'en 2015, les dépenses pour toutes les routes du canton de Zurich s'élevaient à plus d'un milliard de francs. Comme la protection de la nature est totalement sous-financée depuis des années, l'argent à disposition ne suffit même pas pour l'entretien des marais, qui jouissent pourtant d'une protection ancrée dans la Constitution. Il n'y a pas non plus suffisamment de moyens financiers et de personnel pour une protection efficace des biotopes d'importance nationale, bien que cela ne concerne que 2 modestes pour cent du territoire.

Il faut plus d'espace pour la nature: en Suisse, un mètre carré de sol est bétonné chaque seconde. Cela fait 10 terrains de football par jour. Les quelque 33'000 espèces animales, 5'000 espèces végétales et 8'000 espèces de champignons et lichens n'auront bientôt plus de place du tout. Est-ce vraiment la Suisse que nous voulons laisser à nos enfants?

La nature et le paysage sont sous pression: cela fait des années que la législation en matière de protection de la nature, du paysage et du patrimoine bâti subit une grande pression politique. Les exigences de protection de la nature sont le cadet des soucis du monde politique et ne rencontrent aucun écho au Parlement fédéral. Les acquis de la législation en termes de protection de la nature sont compromis au profit d'intérêts à court terme.

Arguments Initiative paysage

Un nombre croissant de bâtiments envahissent nos paysages En Suisse, la règle fondamentale de l'aménagement du territoire garantit une séparation claire et nette entre les zones à bâtir et les zones non constructibles. Sur ces dernières, il n'est en principe pas permis de construire. Pourtant, depuis 1985, plusieurs milliers de nouveaux bâtiments, tels des bâtiments industriels ou artisanaux ou des annexes de fermes, voient le jour chaque année dans des zones soi-disant « non constructibles » en dehors des villes. Cette invasion de nos campagnes pose des problèmes majeurs pour la nature et pour l'homme : manque d'espace, perte en biodiversité et en terres de bonne qualité. Aujourd'hui, près du 40 % des surfaces construites se trouvent en dehors des zones à bâtir. Un non-sens qui doit être corrigé.

Une loi trop permissive La loi sur l'aménagement du territoire fixe les modalités d'attribution des permis de construction et stipule clairement la règle fondamentale de la séparation entre les zones à bâtir et les zones non constructibles. Ces dernières années, cette loi a été fortement affaiblie : depuis 1982, 43 exceptions ont été acceptées par notre Parlement fédéral et ont permis de réaliser l'irréalisable : construire tout et n'importe quoi dans des zones interdites à la construction, et ceci contre la volonté du peuple qui a toujours défendu les paysages et les campagnes.

Un Parlement fédéral qui défend les intérêts des investisseurs et des constructeurs Toujours plus d'exceptions à la règle, pourtant normale et logique, de « ne pas construire dans les zones non constructibles », ont été introduites dans la Loi sur l'aménagement du territoire par nos parlementaires fédéraux. Il semblerait que ceux-ci défendent plus les intérêts de quelques investisseurs et constructeurs, en leur permettant de construire des grandes halles industrielles en pleine nature ou de transformer des bâtiments touristiques, que les intérêts de la population.

Le mitage du territoire est à la hausse La surface nécessaire aux infrastructures de transport indispensables pour relier les bâtiments hors zones à bâtir a augmenté de 15 % ces dernières 30 années, pour atteindre aujourd'hui les 63'000 hectares. Chaque route supplémentaire représente une coupe supplémentaire dans nos paysages et entre les biotopes. Les animaux sauvages sont ceux qui souffrent le plus de cette situation. L'état des corridors faunistiques transrégionaux est catastrophique : seul un tiers de ces corridors sont intacts, la moitié endommagés et 16 % totalement interrompus.

Toujours moins d'espace pour notre nature La nature perd chaque année 186 hectares, en grande partie à cause d'infrastructures comme des routes ou des nouveaux bâtiments d'habitation, des constructions industrielles ou dédiées à l'agriculture intensive. Ces constructions sont source de grands dérangements, par exemple au niveau phonique et lumineux, pour la flore et la faune qui perdent par ailleurs de l'espace indispensable pour leur survie.

Les sols de qualité disparaissent L'agriculture nécessite des terres agricoles de qualité afin d'assurer des produits de qualité. Aujourd'hui déjà, il est difficile de garantir une surface agricole suffisante permettant d'atteindre cet objectif.

Association de soutien

Les deux initiatives populaires (Initiative biodiversité et Initiative paysage) sont lancées par l'association de soutien « Pour la nature, le paysage et le patrimoine bâti », dont les organisations suivantes sont actuellement membres :



Pro Natura



Birdlife Suisse



Patrimoine Suisse



Fondation suisse
pour la protection et
l'aménagement du
territoire FP

Organisations de soutien (état au 26 mars 2019)

L'Association transport et environnement ATE soutient l'Initiative paysage

VCS Verkehrs-Club der Schweiz
ATE Association transports et environnement
ATA Associazione traffico e ambiente

